

QUESTION ÉCRITE P-1777/08
posée par Filiz Hakaeva Hyusmenova (ALDE)
à la Commission

Objet: Politique de l'UE en matière de droits des enfants

La stratégie de l'Union européenne en matière de handicap prévoit une coopération entre la Commission et les États membres dans ce domaine. Cette coopération couvre-t-elle les difficultés rencontrées par les enfants handicapés qui sont placés dans des institutions et, dans l'affirmative, quels en sont les effets?

La future stratégie européenne relative à la qualité des services sociaux d'intérêt général prévoit-elle des critères et des indicateurs concrets permettant d'évaluer la qualité des soins dont bénéficient les enfants handicapés placés dans des institutions?

La Commission entend-elle mettre en place une politique commune visant à la désinstitutionalisation des enfants handicapés?